

T. A. D'ORLEANS.  
Vendredi 14 Mars 1828.

Mr. P. D'ORLEANS sera soutenu,

la prochaine élection de Gouverneur par

un grand assemblée d'électeurs.

Nous sommes autorisés à annoncer Mr.

A. PAYEN comme candidat à la place

de Maire de Nîmes. — Orleans, à la prochaine

élection.

Rouen, 7 Janvier.

Un assure que le célèbre nicaudien

Perga constatait ce moment, pour le

gouvernement français, une pièce d'artillerie

qui devait faire

éclater

l'absurdité ?

Si le divar voit qu'on a résolu

sous à de tels sacrifices pour flétrir sa glo

re, qu'elle prépondérance ne doit-il pas

se croire sur les puissances qui l'avaient

à ce point devant lui ? Pourquoi serait-il

des concessions aux Grecs, si l'opposition

que les médiateurs les complot pour si

peu de chose, qu'il déclamerait ainsi pour

le seul besoin d'une négociation ? Si son

inflexibilité lui a valu l'accord de la flotte

grecque, pourquoi, en persister dans

son attitude intransigeante, n'arriverait-il pas

obtenir la destruction de l'armada et de tout

ce qui reste de la Grèce ? Mais ceux qui

se sont présentés comme les protecteurs

des Hellènes ne seraient-ils pas les continu

teurs des dévastations d'Ibrahim ? leur me

nage n'aurait alors qu'à épargner à la

flotte la peine et les frais de cette œuvre

d'extermination pour soi, épiller les ar

meaux chrétiens. Ne tourjou n'a pas de pi

ce ne furent-on pas d'honorables

hommes que de telles complications ont

pu entraîner dans la tête de quelques hommes

qui président aux destinées des peuples ?

qu'un journal étranger n'a pas craint de

les avouer comme un des moyens usuels

et légitimes que l'habileté diplomatique

tiennent en réserve pour les circonstances dif

fiques ?

(Courrier Français.)

Paris, 5 Janvier.

Le Moniteur publie aujourd'hui l'ordon

nance suivante :

Charles, etc.

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui

suit :

Art. 1er. Le sieur comte Portalis, pair

de France, est nommé ministre secrétaire

d'Etat au département de la justice et

aux affaires étrangères.

Le sieur comte de la Ferrières, pair

de France, est nommé ministre secrétaire

d'Etat au département des affaires étrau

gères.

Le sieur vicomte de Caux, membre de

la chambre des députés, est nommé minis

tre secrétaire d'Etat de l'administration

de la guerre.

La présentation aux emplois vacans

dans l'armée nous sera faite désormais par

notre bien-aimé fils le Dauphin. Les no

mmes seront cantonnées par le mi

nistre de l'administration de la guerre.

Le sieur vicomte de Marignac, mem

bre de la chambre des députés, est nom

mé ministre secrétaire d'Etat au dépar

tement de l'intérieur.

Sont distribuées des attributions du mi

nistre de l'intérieur celles qui sont relati

ves au commerce et aux manufactures,

pour être réunies aux attributions actuel

les du bureau du commerce et des colonies.

Le sieur comte de Saint Cricq, mem

bre de la chambre des députés, est nom

mé ministre secrétaire d'Etat, président

du conseil supérieur du commerce et des

colonies.

Le sieur comte Roy, pair de France, est

nommé ministre secrétaire d'Etat au dé

partement des finances.

2. A l'avenir, l'instruction publique ne

fera plus partie du ministère des affaires

écclesiastiques.

3. Notre ministre secrétaire d'Etat au

département de la marine et des colonies

est chargé de l'exécution de la présente

ordonnance.

Donné en notre château des Tuilleries,

le 10 jour de Janvier de l'an de grâce 1828,

et de notre règne la quatrième.

CHARLES.

Par le Roi.

Le pair de France, ministre secrétaire

d'Etat au département de la marine et

des colonies. Comte de CHABROL

Par ordonnance du même jour, le comte

de Villèle, le comte de Peyronnet et le

comte de Corbière sont élevés à la dignité

de pairs du royaume, pour en joindre

eux et leurs descendants en ligne directe, naturelle et légitime, du mâle en mâle et par

ordre de primogéniture, ainsi que des

droits, honneurs et prérogatives qui y sont

attachés. Il est dérigé, à leur égard,

l'article 1er. de l'ordonnance du 25 Août

1817.

Les journaux anglais s'occupent presque

exclusivement de la brillante réception

faite à don Miguel. Le 31 Décembre, il a

dîné avec le roi à Windsor, pour princi

er au prince le plaisir de la chasse.

et, le devoir d'une rigoureuse obéissance.

Mais le machiavélique, qui aurait, pris  
part à cette infernale combinaison, ne se  
rait-il pas en même temps le combat de  
l'absurdité ? Si le divar voit qu'on a résolu  
sous à de tels sacrifices pour flétrir sa glo  
re, qu'elle prépondérance ne doit-il pas  
se croire sur les puissances qui l'avaient  
à ce point devant lui ? Pourquoi serait-il  
des concessions aux Grecs, si l'opposition  
que les médiateurs les complot pour si  
peu de chose, qu'il déclamerait ainsi pour  
le seul besoin d'une négociation ? Si son  
inflexibilité lui a valu l'accord de la flotte

grecque, pourquoi, en persister dans  
son attitude intransigeante, n'arriverait-il pas  
obtenir la destruction de l'armada et de tout  
ce qui reste de la Grèce ? Mais ceux qui  
se sont présentés comme les protecteurs  
des Hellènes ne seraient-ils pas les continua

teurs des dévastations d'Ibrahim ? leur me

nage n'aurait alors qu'à épargner à la

flotte la peine et les frais de cette œuvre

d'extermination pour soi, épiller les ar

meaux chrétiens. Ne tourjou n'a pas de pi

ce ne furent-on pas d'honorables

hommes que de telles complications ont

pu entraîner dans la tête de quelques hommes

qui président aux destinées des peuples ?

qu'un journal étranger n'a pas craint de

les avouer comme un des moyens usuels

et légitimes que l'habileté diplomatique

tiennent en réserve pour les circonstances dif

fiques ?

(Courrier Français.)

Paris, 5 Janvier.

Le Moniteur publie aujourd'hui l'ordon

nance suivante :

Charles, etc.

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui

suit :

Art. 1er. Le sieur comte Portalis, pair

de France, est nommé ministre secrétaire

d'Etat au département de la justice et

aux affaires étrangères.

Le sieur comte de la Ferrières, pair

de France, est nommé ministre secrétaire

d'Etat au département des affaires étrau

gères.

Le sieur vicomte de Caux, membre de

la chambre des députés, est nommé minis

tre secrétaire d'Etat de l'administration

de la guerre.

La présentation aux emplois vacans

dans l'armée nous sera faite désormais par

notre bien-aimé fils le Dauphin. Les no

mmes seront cantonnées par le mi

nistre de l'administration de la guerre.

Le sieur vicomte de Marignac, mem

bre de la chambre des députés, est nom

mé ministre secrétaire d'Etat au dépar

tement de l'intérieur.

Sont distribuées des attributions du mi

nistre de l'intérieur celles qui sont relati

ves au commerce et aux manufactures,

pour être réunies aux attributions actuel

les du bureau du commerce et des colonies.

Le sieur comte de Saint Cricq, mem

bre de la chambre des députés, est nom

mé ministre secrétaire d'Etat, président

du conseil supérieur du commerce et des

colonies.

Le sieur comte Roy, pair de France, est

nommé ministre secrétaire d'Etat au dé